

2021-108

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil communautaire de la Sologne des Étangs s'est réuni, sous la Présidence de Madame Agnès THIBAUT, le mercredi 24 novembre 2021, à dix-neuf heures, sur la commune de Neung-sur-Beuvron, Écoparc - Domaine de Villemorant, sur Convocation en date du 17 novembre 2021 accompagnée de l'ordre du jour et de sa note de synthèse

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 25

Procurations : 4

Nombre de votes pour : 25

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Secrétaire de séance : Michel BUFFET

Présents : Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Dominique GARDY, Jean-Pierre GUÉMON, Laurence LASSUS, Eric FASSOT, Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Eric MORAND, Hubert AZEMARD, Guillaume GIOT, Jean-Pierre BEAUGRAND, Christian LÉONARD, Alain CHAUVET, Christine JAVARY, Nicolas DEGUINE, Martine RUET, Hubert CHEVALLIER, Dominique HERPIN

Excusés avec procuration : Virginie SENTUCQ a donné procuration à Guillaume GIOT, Marielle LELAIT a donné procuration à Jean-Pierre BEAUGRAND, Daniel BORYSKO a donné procuration à Christian LÉONARD, François D'ESPINAY-SAINT-LUC a donné procuration à Philippe AGULHON

Absents excusés : Daniel LOMBARDI, Olivier BRUNETAUD

DÉLIBÉRATION 2021-108 - URBANISME - ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE DHUIZON

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-14, L.103-2 et R153-3, et les articles L.153-31 et L.153-34

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCSE portant sur la prise de compétence en matière d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCSE, en date du 29 septembre 2021, ayant approuvé l'engagement d'une procédure de révision du PLU de Dhuizon,

Vu la délibération du Conseil municipal de Dhuizon en date du 12 juillet 2021, ayant prescrit la procédure de révision du plan local d'urbanisme, et sollicité Mme la Présidente de la CCSE pour engager les études.

Vu les différentes pièces composant le projet de PLU,

Madame la Présidente de la CCSE, présente le rapport portant sur la révision allégée du PLU de la commune de Dhuizon.

Madame la Présidente de la CCSE, rappelle la demande formulée par la commune de DHUIZON, concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme PLU, à savoir :

La demande de la société VILLETTE, qui projette la construction d'un atelier sur deux parcelles de terrain situées actuellement en zone A.

Pour répondre à cette demande, et sous réserve de la suite qui sera donnée au permis de construire, Madame la Présidente de la CCSE précise qu'il convient, dans un premier temps, de procéder à la modification du tracé de la limite de périmètre entre la zone UB et la zone A au lieu-dit « la vieille tuilerie ouest ». Cette modification permet d'intégrer les parcelles 716 et 719 en zone UB.

2021-108

Pour respecter la démarche « EVITER, REDUIRE, COMPENSER la commune de Dhuizon propose de compenser cet accroissement de la zone urbaine par la restitution à la zone Nh d'un terrain de surface équivalente.

Le rapport de présentation est joint en annexe.

Le conseil communautaire réuni le 24 novembre 2021,

A l'unanimité,

DECIDE d'arrêter le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

PROPOSE de soumettre pour avis le projet de révision du PLU :

- aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du code l'urbanisme
- au préfet de département, pour solliciter une autorisation d'ouverture à l'urbanisation, la commune de Dhuizon étant située en dehors d'un SCoT approuvé,
- au président de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF),

Conformément à l'article L153-19 du code de l'urbanisme, le dossier du projet de PLU tel qu'arrêté par le conseil communautaire, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R153-3 du code de l'urbanisme la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Dhuizon pendant un mois.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de l'envoi dématérialisé à la Préfecture
Et de la publication
À Neung-sur-Beuvron, le mardi 7 décembre 2021
La Présidente Agnès THIBAUT



Pour copie conforme,
La Présidente,
Agnès THIBAUT

